

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2008

Publication : 30/05/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIÛNS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-62-2
Séance du vendredi 23 mai 2008

AIDE DU DEPARTEMENT AUX CAMPINGS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération N° 2008/I-2^e-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de :
 - ✓ 4 250 € à la SCI « Les Bleuets » pour le camping « Les Trois Châteaux » à EGUISHEIM ;
 - ✓ 12 586 € à Mme Jennifer RATCLIFFE pour le camping de MASEVAUX ;
- précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 99416, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions